

Un dossier type de demande est accessible sur le site internet de la DREETS Normandie (CERFA, fiche de candidature) à l'adresse <http://normandie.dreets.gouv.fr>

Les projets devront également expliciter précisément les besoins de financement en termes de frais de personnel, de frais liés aux événements, de potentiels autres frais qui devront être précisé et chiffrés.

Ce financement est pris en charge par l'Etat, dans la limite du montant conventionné. Il est demandé au porteur de projet de prévoir des co-financements.

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts fixes relatifs à l'animation et au pilotage global du projet :

- Des ressources humaines de coordination, de communication et de pilotage global
- Des dépenses de prestations
- Des charges de fonctionnement et de logistique dans la limite des frais essentiels au fonctionnement de la structure d'animation.

Cet accompagnement n'a pas vocation à financer les frais indirects tels que l'acquisition de matériel ou de logiciel sauf s'il peut être justifié par le candidat que cette dépense est directement liée à la réalisation du projet.

Le financement de l'Etat est d'un montant prévisible de **28 232 €** par département. Il est attribué en fonction des éléments présentés : nature du projet, montant des dépenses éligibles, etc.

Un contrôle de premier niveau des dépenses éligibles sera effectué à réception des probants, fournis par la structure, justifiant ces montants, tels que des bulletins de salaires pour les contrats de travail, d'achat de matériel et/ou logiciel nécessaire à la mission...

Cette prestation d'animation devra être réalisée entre le 01/01/2027 et le 31/12/2027.

2. Calendrier et modalités de réponse

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 01/10/2026 à minuit.

La sélection des dossiers sera effectuée en octobre 2026.

Les structures seront informées dans un délai d'un mois maximum de l'avis du comité de sélection.

Le début de mise en œuvre de l'animation est fixé au 1^{er} janvier 2027.

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt devront être adressées en version numérique à l'adresse mail : dreets-norm.defi@dreets.gouv.fr

Toute question est à transmettre à cette même adresse.

Devront être joints à la demande un exemplaire du dossier de demande de subvention (CERFA) et un exemplaire de la fiche de candidature.